

de se procurer un plan de l'ouverture qui doit être pratiqué dans le trottoir et de demander au Département en Loi si ce privilège est prévu par les dispositions du règlement No 362.

14.—Soumise une lettre de l'inspecteur des Edifices, déclarant que l'architecte Godin et lui-même ont contresigné tous les plans et devis du poste de Police qu'on propose d'ériger dans le quartier Sainte-Marie.

Le rapport de la Commission de Police demandant un crédit de \$24,942 à l'effet d'adjuger à M. F.-X. Aubé, le plus bas soumissionnaire, la construction dudit poste, est alors pris en considération.

M. le président attire l'attention de M. le président de la Commission de Police sur le fait qu'il n'y a pas de provisions pour le paiement des honoraires de l'architecte.

M. Chaussé, inspecteur des Edifices, étant présent, est prié de dire quels sont les honoraires que l'architecte est en droit de recevoir pour ses services.

M. Chaussé répond que les honoraires des architectes sont déterminés par la loi et ne peuvent excéder 5% du coût de l'entreprise. Ce montant comprend la préparation des plans et des devis et la surveillance des travaux.

Résolu: De souscrire au rapport de la Commission de Police et de recommander, en outre, qu'un montant de \$1,247.10 soit voté pour couvrir les honoraires de l'architecte.

15.—Soumis un rapport de l'inspecteur des Edifices et du chef du service des Incendies, déclarant que les plans du magasin et de l'entrepôt qu'on propose de construire au square Chaboillez comprennent une construction complète sous tous les rapports, et qu'ils ont signé les plans et devis.

Est alors pris en considération le rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage demandant un crédit de \$8,525 pour adjuger à M. Henri Tessier, le plus bas soumissionnaire, la construction desdits magasin et entrepôt, et aussi \$200 pour payer les honoraires de l'architecte.

Sur proposition de M. l'échevin Sadler, il est

Résolu: De souscrire au rapport de la Commission de Police, sauf quant au montant de \$200 demandé pour payer les honoraires de l'architecte, vu que l'architecte est l'inspecteur des Edifices.

16.—Est déposé devant la Commission le rapport de la Commission des Finances recommandant qu'un montant de \$750 soit voté à la Commission des Incendies et de l'Eclairage pour envoyer le chef-adjoint Tremblay à certaine convention en Europe; et, vu que le chef-adjoint Tremblay se trouve dans l'impossibilité, à cause des affaires pressantes, d'assister à ladite convention, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que ledit montant soit rendu au trésor municipal.

—Soumis les rapports suivants de la Commission de la Voirie:

17.—Demandant un crédit de \$1,200 pour préparer un plan de la Ville;

18.—Demandant un crédit de \$27,400 pour macadamiser certaines rues du quartier Mont-Royal.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport déclarant que cette Commission ne peut souscrire auxdits rapports. (M. l'échevin Lavallée dissident quant à l'item 17).

18½.—Demandant un crédit de \$15,000 pour la construction de trottoirs en bois dans la Ville.

Résolu: De souscrire à ce rapport, mais jusqu'à concurrence de \$7,000 seulement.

19.—De permettre à la "Canadian Theatre Company" de construire une soûte à charbon dans le trottoir en face du théâtre Princess.

Résolu: De demander aux Estimateurs de la Ville de préparer un rapport sur la valeur du terrain des côtés de l'endroit où doit être construite ladite soûte à charbon, et de demander au contrôleur de calculer le montant qui devra être chargé pour ce privilège, suivant le règlement No 362.

20.—A l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,700, du crédit affecté au trottoir de chaque côté de la rue Guy, de la rue Notre-Dame à la rue St-Antoine, et demandant un crédit additionnel de \$1,166 pour construire des trottoirs en dalles Danforth et coltar dans

(1) la rue Fulford, côté Ouest, de la rue Quesnel à la rue St-Antoine, coût \$1,540;

(2) la rue Dominion, côté Est, de la rue Quesnel à la rue St-Antoine, coût \$1,326;

this privilege is covered by the provision of by-law No. 362.

14.—Submitted a letter from the Building inspector, stating that architect Godin and himself have countersigned all the plans and specifications for the proposed No. 13 Police station to be erected in St. Mary's ward.

The report of the Police Committee, asking an appropriation of \$24,942 to award the contract for the construction of said Police station to Mr. F. X. Aubé, the lowest tenderer, being then taken up,

The chairman drew the attention of the chairman of the Police Committee to the fact that no provisions had been made for the payment of the architect's fees.

The Building inspector, Mr. Chaussé, being present, he was asked what were the fees which the architect would be entitled to receive for his services.

Mr. Chaussé replied that the fees of architects were fixed by the law and that it could not exceed 5% of the cost of the work. This amount comprises the preparation of plans and specifications and supervision of the works.

Resolved: To concur in the report of the Police Committee, and to recommend also that a sum of \$1,247.10 be also voted for the architect's fees.

15.—Submitted a report from the Building inspector and the chief of the Fire department, declaring that the plans of the proposed store and warehouse to be erected on Chaboillez square comprise a complete building in all respects and stating that they have signed the plans and specifications.

The report of the Fire and Light Committee, asking an appropriation of \$8,525 to award contract for the construction of said store and warehouse to the lowest tenderer, Mr. Henri Tessier, and also \$200, to pay the architect's fees, was then considered.

On motion of Ald. Sadler, it was

Resolved: That the report of the Fire and Light Committee be concurred in, with the exception of the \$200 asked to pay the architect's fees, inasmuch as the architect is the Building inspector.

16.—The report of the Finance Committee recommending that \$750 be voted to the Fire and Light Committee to send deputy chief Tremblay to a certain convention in Europe, was laid before the Committee; and inasmuch as sub-chief Tremblay was unable, owing to pressure of business, to attend said convention, it was

Resolved: To report to Council recommending that said amount be returned to the civic treasury.

17.—Submitted the following reports from the Road Committee:

For an appropriation of \$1,200 to prepare a map of the City.

18.—For an appropriation of \$27,400 to macadamize certain streets in Mount-Royal ward.

Resolved: To report to Council that this Committee cannot concur in said reports. (Ald. Lavallée dissenting as to item No. 17).

18½.—For an appropriation of \$15,000 to construct wooden sidewalks throughout the City.

Resolved: To concur but to the amount of \$7,000 only.

19.—To allow the Canadian Theatre Company to construct a coal chute in the sidewalk in front of the Princess Theatre.

Resolved: To ask from the City assessors a report on the value of the land on both sides where said coal chute is to be constructed, and to ask the comptroller to calculate the amount which is to be charged for this privilege in accordance with by-law No. 362.

20.—To vary \$1,700, from sidewalk on each side of Guy street from Notre-Dame to St. Antoine street, and for an additional sum of \$1,166, to construct sidewalks, with Danforth and coal tar in

(1) Fulford street, West side, from Quesnel to St. Antoine, cost. \$1,540
(2) Dominion St. East side from Quesnel to St. Antoine. 1,326